

CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

2nd semestre 2009

FILIERE ADMINISTRATIVE

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ou PRE-INSCRIPTION EN LIGNE	DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	EPREUVES ADMISSIBILITE (ou écrites)	EPREUVES ADMISSION (orales ou pratiques)
<p>REDACTEUR TERRITORIAL</p> <p>Spécialité Administration Générale</p> <p>✓ 24 postes au concours externe</p> <p>✓ 12 postes au concours interne</p> <p>✓ 4 postes au concours de 3^{ème} voie</p>	<p><u>Externe :</u> * être titulaire du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV.</p> <p><i>La réglementation permet d'accéder au concours externe sans être titulaire du diplôme normalement requis. Elle s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme (français, européen ou étrangers) et/ou d'une expérience professionnelle.</i></p> <p><u>Interne :</u> * justifier de 4 ans au moins de services publics effectifs au 1^{er} janvier 2009.</p> <p><u>Troisième voie :</u> * justifier pendant une durée de 4 ans au moins d'un(e) ou de plusieurs : - activités professionnelles (elles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme), - mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	<p>Du 17 MARS 2009 au 20 MAI 2009</p>	<p>Jusqu'au 28 MAI 2009</p>	<p>16 SEPTEMBRE 2009</p>	<p>DECEMBRE 2009</p>

FILIERE TECHNIQUE

EXAMEN PROFESSIONNEL	CONDITIONS D'INSCRIPTION	RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ou PRE-INSCRIPTION EN LIGNE	DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	EPREUVES ADMISSIBILITE (ou écrites)	EPREUVES ADMISSION (orales ou pratiques)
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE ✓ examen professionnel au titre de l'avancement de grade	* Examen ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade. Ces conditions doivent être remplies au 31 décembre 2011 .	Du 7 JUILLET 2009 au 16 SEPTEMBRE 2009	Jusqu'au 24 SEPTEMBRE 2009	13 JANVIER 2010	Deuxième trimestre 2010
TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL ✓ examen professionnel par voie de promotion interne Spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène » *	* Contrôleurs territoriaux de travaux justifiant d'au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans ce cadre d'emplois. Ces conditions doivent être remplies au 1^{er} janvier 2009 .	Du 09 MARS 2009 au 06 AVRIL 2009	Jusqu'au 14 AVRIL 2009		10 SEPTEMBRE 2009
TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL CHEF ✓ examen professionnel au titre de l'avancement de grade	* Examen ouvert aux techniciens supérieurs comptant 6 ans de service en cette qualité et ayant atteint le 7ème échelon de ce grade depuis au moins 6 mois . * Examen ouvert aux techniciens supérieurs principaux . Ces conditions doivent être remplies au 31 décembre 2010 .	Du 17 MARS 2009 au 06 MAI 2009	Jusqu'au 14 MAI 2009		10 SEPTEMBRE 2009


* Pour les autres spécialités de l'examen professionnel de technicien supérieur territorial, il convient de contacter les Centres de Gestion suivants :

- **Ingénierie, gestion technique** : CDG de la Gironde (www.cdg33.fr)
- **Bâtiments, génie civil** : CDG de l'Hérault (www.cdg34.fr) et CDG du Tarn et Garonne (www.cdg82.fr)
- **Infrastructures et réseaux** : CDG de la Haute-Garonne (www.cdg31.fr) (en convention avec notre Centre de Gestion)
- **Aménagement urbain** : CDG du Tarn : (www.cdg81.fr)
- **Paysages et gestion des espaces naturels** : CDG de la Dordogne (www.cdg24.fr)
- **Informatique et systèmes d'information** : CDG de la Charente Maritime (www.cdg17.fr)
- **Techniques de la communication et des activités artistiques** : CDG des Landes (www.cdg40.fr)

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ou PRE-INSCRIPTION EN LIGNE	DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	EPREUVES ADMISSIBILITE (ou écrites)	EPREUVES ADMISSION (orales ou pratiques)
<p>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1^{ère} CLASSE</p> <p>✓ 12 postes au concours externe sur titre</p>	<p>* Etre titulaire du CAP Petite enfance.</p> <p><i>La réglementation permet d'accéder au concours externe sans être titulaire du diplôme normalement requis. Elle s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme (français, européen ou étrangers) et/ou d'une expérience professionnelle.</i></p>	<p>Du 09 JUIN 2009 au 15 JUILLET 2009</p>	<p>Jusqu'au 23 JUILLET 2009</p>	<p>21 OCTOBRE 2009</p>	<p>DECEMBRE 2009</p>
<p>MEDECIN TERRITORIAL</p> <p>✓ concours externe sur titres</p> <p>Confié au CDG 69</p>	<p>* Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin.</p>	<p>Du 03 FEVRIER 2009 au 24 MARS 2009</p> <p>Uniquement auprès du CDG du RHONE www.cdg69.fr</p>	<p>Jusqu'au 1^{er} AVRIL 2009</p>	<p>3 JUIN 2009</p>	

FILIERE ANIMATION

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ou PRE-INSCRIPTION EN LIGNE	DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	EPREUVES ADMISSIBILITE (ou écrites)	EPREUVES ADMISSION (orales ou pratiques)
<p style="text-align: center;">ANIMATEUR TERRITORIAL</p> <p>✓ concours externe</p> <p>✓ concours interne</p> <p>✓ concours de 3^{ème} voie</p> <p style="text-align: center;">Confié au CDG 24</p>	<p><u>Externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Être titulaire -soit du Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEPJ), - soit du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du sport dans les spécialités "loisirs tous publics", "techniques de l'information et de la communication", "pêche de loisirs", "animation culturelle" et "animation sociale". <p><i>La réglementation permet d'accéder au concours externe sans être titulaire du diplôme normalement requis. Elle s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme (français, européen ou étrangers) et/ou d'une expérience professionnelle.</i></p> <p><u>Interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * justifier de 4 ans au moins de services publics au 1^{er} janvier 2009. <p><u>Troisième voie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * justifier pendant une durée de 4 ans au moins d'un(e) ou de plusieurs : - activités professionnelles qui doivent correspondre à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, - mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - activités accomplies en qualité de responsable d'association. 	<p style="text-align: center;">Du 24 MARS 2009</p> <p style="text-align: center;">au 15 AVRIL 2009</p> <div style="text-align: center;">  <p>Fin du retrait par voie postale le 8 AVRIL 2009</p> </div> <p style="text-align: center;">Uniquement auprès du CDG de la DORDOGNE www.cdg24.fr</p>	<p style="text-align: center;">Jusqu'au 22 AVRIL 2009</p>	<p style="text-align: center;">24 SEPTEMBRE 2009</p>	<p style="text-align: center;">DECEMBRE 2009</p>

Le calendrier des concours et examens professionnels

Notre Centre publie un calendrier des concours et examens professionnels en principe deux fois par an : en **janvier** et en **septembre**. Ces calendriers sont prévisionnels, **certaines indications peuvent donc être modifiées** en cours d'année.

Des conventions seront signées avec d'autres Centres de Gestion pour certains concours, en raison du très faible nombre de postes dans les Pyrénées-Atlantiques. Ce sera le cas en 2009 pour **l'examen professionnel d'animateur chef**. A ce jour, l'organisation de ces opérations n'est pas encore fixée. Nous diffuserons un calendrier additif. Vous pouvez par ailleurs consulter régulièrement nos calendriers sur le site : www.cdg-64.fr

Pour les concours qui ne sont pas organisés par notre Centre et qui n'ont pas fait l'objet de convention, vous pouvez consulter le site Internet www.fncdg.com qui vous informera sur les concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale organisés sur le territoire national.

Le retrait des dossiers d'inscription

Toute demande de dossiers d'inscription doit être déposée au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques dans les périodes indiquées dans nos calendriers (le cachet de la poste faisant foi). Il convient de **joindre à votre demande une enveloppe A4 timbrée à 2,18 €** libellée à vos nom et adresse.

Les dossiers d'inscription peuvent également être retirés au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Toute demande hors délai est systématiquement rejetée.

La pré-inscription en ligne

Vous pouvez vous pré-inscrire en ligne sur notre site Internet : www.cdg-64.fr dans les périodes indiquées dans nos calendriers.

La pré-inscription en ligne aux concours et examens professionnels organisés par notre Centre de Gestion permet aux candidats de **compléter puis d'imprimer** leur dossier d'inscription (ainsi que les pièces annexes à joindre) et la notice explicative.

Toutefois, **l'inscription n'est validée qu'à réception, dans les délais impartis, du dossier d'inscription imprimé et complété.**

Pour tout renseignement, s'adresser au :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques
Maison des Communes – Cité administrative –
BP 609 - 64006 PAU Cedex ☎ 05.59.84.59.45 –
contact : espace.concours@cdg-64.fr

Retrouvez également sur notre site Internet les programmes, les annales, les comptes rendus et les résultats de nos concours et examens professionnels.

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques ne saurait être tenu responsable des informations erronées diffusées par voie de presse ou par tout autre moyen.